



Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor  
Préfecture des Côtes d'Armor  
1 place du Général de Gaulle  
B.P 2370  
22023 Saint-Brieuc cedex 1

N/Réf. : AC/GLD 1606  
Dossier suivi par Grégory LE DROUGMAGUET  
[gledrougmaquet@bretagne-peches.org](mailto:gledrougmaquet@bretagne-peches.org)  
Tel : 02 96 70 67 69

Pordic, le 6 avril 2016

Objet : Consultation administrative « parc éolien en Baie de Saint-Brieuc ».

Monsieur le Préfet,

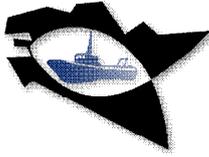
Dans le cadre d'une consultation administrative liée au projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc, vous avez sollicité l'avis des professionnels de la pêche.

Tout au long du développement de ce projet les professionnels de la pêche sont intervenus pour définir un parc qui aurait un moindre impact sur leur activité. La pêche professionnelle a rappelé à plusieurs reprises (réunions du débat public et de l'instance de concertation) que ce projet pourrait voir le jour si, et uniquement si :

- Ailes marines et RTE développent le parc éolien selon les conditions demandées par les pêcheurs professionnels (zone d'implantation, espace entre les éoliennes, orientation des lignes d'éoliennes, plan de câblage, câbles ensouillés, fondations des éoliennes)
- Ailes Marines et RTE associe les instances de pêche à la définition et la réalisation des études sur les ressources halieutiques et les activités de pêche (état initial, état de référence, suivis)

Depuis 2008, les comités des pêches insistent particulièrement auprès d'Ailes Marines et de RTE sur le fait qu'un des points clés de la concertation est l'ensouillage de la totalité des câbles du parc éolien et des câbles de raccordement. De même, nous n'avons cessé de rappeler que le respect de ces points de concertation permettra le maintien de toutes les activités préexistantes sur la zone du parc, constituant la condition majeure d'acceptabilité du projet par la profession.

En ce sens, par le présent courrier, nous voulons vous faire parvenir l'avis des instances de pêche sur les éléments techniques du dossier et sur les volets relatifs au milieu marin et aux activités de pêche. Nous vous ferons également part de nos inquiétudes et de nos attentes concernant le dossier déposé par Ailes Marines et RTE.



### **Etudes relatives aux volets « ressources halieutiques » et « activités de pêche »**

Les professionnels de la pêche reconnaissent que l'état initial de l'étude d'impact mené par Ailes Marines sur les volets « ressources halieutiques » et « activités de pêche » répond aux attentes de la profession. En effet, les nombreuses études réalisées par Ailes Marines et ses prestataires ont permis de dresser un état initial des ressources halieutiques et des activités de pêche complet et pertinent.

A ce sujet, Les professionnels de la pêche tiennent à préciser que le document intégré à l'état initial des activités de pêche correspond à une analyse des données de l'activité de pêche en 2012. Ces données ont été recueillies auprès des professionnels de la pêche des Côtes d'Armor (navires immatriculés à Paimpol (PL), Saint-Brieuc (SB)) et d'Ille-et-Vilaine (navires immatriculés à Saint-Malo (SM)). Seuls les navires de ces trois quartiers d'immatriculation ont été pris en compte dans cette étude. Les navires finistériens et normands qui potentiellement auraient une activité de pêche sur la zone du futur parc éolien n'ont pas été intégrés à cette étude.

Les professionnels de la pêche ne sont cependant pas satisfaits du travail mené par RTE dans le cadre de l'état initial des volets « ressources halieutiques » et « activités de pêche ». Ils auraient notamment souhaités que la société en charge du raccordement propose dans ce dossier la réalisation d'études permettant d'actualiser/compléter ces résultats (état de référence convenu avec les instances de pêche en juillet 2015), et des mesures de suivi des ressources halieutiques (autres que la coquille Saint-Jacques) et des activités de pêche.

Demande des comités des pêche : l'état initial devra être suivi d'un état de référence. L'état de référence permettra d'actualiser les données de l'état initial ou de les compléter. A l'instar de l'état initial, l'état de référence devra contenir un volet relatif aux ressources halieutiques et aux activités de pêche, et devra être réalisé à minima sur deux années. Les indicateurs obtenus lors de l'état de référence devront permettre, en comparaison avec les indicateurs de suivi, de caractériser au mieux les impacts réels subis par les ressources halieutiques et les activités de pêche. Par ailleurs, la réalisation d'un état de référence permettra de réévaluer et de réactualiser en amont les effets estimés des différentes phases du projet sur les ressources halieutiques et sur les activités de pêche et de définir en concertation avec les comités des pêches les mesures de suivis pour ces deux volets. Une telle démarche pourrait notamment permettre de réévaluer ou d'appuyer les mesures d'évitement et de réduction proposées, ou certaines mesures d'accompagnement et/ou d'en proposer des nouvelles.

### **Eléments techniques des dossiers Ailes Marines et RTE :**

RTE s'est engagé à ensouiller la totalité des câbles posés sous sa responsabilité en baie de Saint-Brieuc à une profondeur d'1,50 m et à mettre tous les moyens en œuvre pour y parvenir. Les professionnels saluent le travail de concertation mené par RTE à ce sujet, témoignant la volonté de l'entreprise de pouvoir garantir aux marins pêcheurs le maintien de l'ensemble des activités de pêche en toute sécurité sur la zone de raccordement.



En revanche les éléments du dossier « Ailes Marines » relatifs à l'ensouillage des câbles et à l'emplacement du mât de mesure ne sont pas satisfaisants. En effet, Ailes Marines, sans apporter d'informations précises sur les raisons techniques justifiant l'impossibilité d'ensouiller (hormis qu'elle pourra uniquement ensouiller dans les couches sédimentaires), présente un parc éolien avec 50% de longueur de câble non ensouillé. Or, plusieurs retours d'expérience montrent que même sur des substrats rocheux ou mixtes, l'ensouillage est techniquement réalisable. En effet, les essais réalisés par d'autres développeurs sur des parcs éoliens en mer en France, les échanges avec les professionnels de la pêche anglo-saxons et les caractéristiques des engins d'ensouillage existants en Europe nous prouvent que si la volonté du développeur est réellement d'ensouiller les câbles, alors les outils existants le permettent. De plus, le développement de système de protection de type enrochement ou matelas de béton augmenterait le périmètre d'interdiction de pêche autour des câbles et pourrait voir se développer des espèces d'intérêt halieutique moindre pour les professionnels.

Concernant le mât de mesure, la profession conteste son emplacement défini sans concertation avec les instances de pêche. Les professionnels rappellent qu'ils avaient averti le développeur en mai 2015, de leur souhait de ne pas voir se déployer un mât de mesure à cet emplacement.

#### Demande des comités des pêches :

Ailes Marines devra réaliser en priorité des études géotechniques sur l'intégralité des zones de câbles, afin de définir précisément la nature du fond et l'épaisseur sédimentaire, et prévoir des investigations de terrain complémentaires qui permettraient d'étudier en concertation avec les comités des pêches un ou des tracés alternatifs.

Ailes Marines devra également fournir un état des lieux des engins d'ensouillage existants et de leurs caractéristiques techniques (substrats sur lesquels ces engins peuvent être utilisés, profondeurs d'ensouillage associées...).

Ailes Marines devra proposer et valider avec les professionnels un nouvel emplacement du mât de mesure avant le début de l'enquête publique, ou proposer des solutions alternatives.

#### **Principales inquiétudes des professionnels de la pêche**

**Perturbations liées aux nuisances sonores :** Comme indiqué dans le dossier Ailes Marines, la revue bibliographique des retours d'expérience in situ ne permet pas d'identifier les impacts des bruits sous-marins des parcs éoliens sur les ressources halieutiques, le plancton et les biocénoses benthiques. Or, ces nuisances font partie des préoccupations majeures de la profession. Les professionnels de la pêche sont également inquiets des nuisances sonores produites pendant la phase d'exploitation, car même si la bibliographie fait état d'absence de modifications physiologiques sur les animaux marins, il n'est pas rapporté d'éléments précis sur de possibles perturbations comportementales (fuite des animaux ?).

Demande des comités des pêches : les professionnels attendent d'Ailes Marines qu'elle travaille sur le développement de systèmes permettant de réduire les impacts des émissions sonores liée aux opérations de forages et de battages et s'entoure d'experts compétents dans le domaine dans



l'objectif de déployer ces systèmes lors de la phase chantier. C'est pourquoi les professionnels souhaitent qu'Ailes Marines apportent des éléments complémentaires sur les solutions existantes, (nature, niveau de maturité, sites sur lesquelles les technologies ont été testées (profondeur, nature des fonds, courantologie), coût des opérations, résultats obtenus), et identifie les experts travaillant sur le domaine. En ce sens, les professionnels de la pêche saluent la volonté du consortium de vouloir développer à titre expérimental un système de réduction du bruit sous-marin adapté aux conditions de la baie de Saint-Brieuc. Cependant, la pêche professionnelle souhaite qu'Ailes Marines expérimente ce système lors des études géotechniques de détail, en vue de son déploiement lors de la construction du parc éolien.

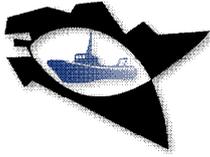
**Remise en suspension des sédiments issus des rejets de forage :** Ailes Marines estime que la remise en suspension des sédiments sera relativement limitée dans le temps et dans l'espace. Ces hypothèses sont issues des modélisations hydrosédimentaires estimées à partir de paramètres donnés (nombre d'heures de rejet, vitesse des courants de marées sur un mois donné). Afin de comparer les résultats d'études in situ avec les valeurs de la modélisation hydrosédimentaire, Ailes Marines propose de réaliser lors des phases de travaux un suivi de la turbidité. Elle indique que si les résultats obtenus sont différents des modélisations alors elle envisage d'entamer des discussions pour définir des mesures de réduction.

Demande des comités des pêches : Les professionnels de la pêche sont satisfaits de la mesure de suivi proposée qui témoigne des préoccupations partagées des éventuels impacts de la remise en suspension des sédiments sur l'environnement marin. Néanmoins, ils souhaitent qu'Ailes Marines complète cette étude en modifiant certains paramètres, et proposent que soit simulée la dispersion des sédiments avec des rejets plus denses (plus rapides) et des courants de marées plus importants dès le début du rejet. De même, Il serait intéressant d'avoir un aperçu cartographique de ces dispersions sur l'ensemble des éoliennes afin de pouvoir évaluer l'impact sur l'ensemble du parc éolien. Enfin les professionnels recommandent que le consortium étudie en amont les possibilités de réduire ces perturbations, en travaillant sur le débarquement des rejets de forage à terre.

### **Réflexion générale sur la suite du développement du projet**

**Phase de réalisation des travaux :** Ailes Marines et RTE devront associer les professionnels de la pêche à la définition de la période la plus propice pour la réalisation des travaux du parc éolien et de son raccordement afin de limiter les impacts sur les ressources halieutiques et les activités de pêche. Les professionnels demandent également que soit créée une cellule de planification et de coordination des travaux qui permettra de préparer aux mieux la cohabitation sur l'espace maritime et d'informer bien en amont du début du chantier, les usagers de la mer. Ces démarches de concertation sont considérées par les instances de pêche comme des mesures phares d'évitement à développer par RTE et Ailes Marines.

**Arrêté préfectoral de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime :** les professionnels rappellent leur volonté d'être associés aux discussions concernant les opérations de surveillance et



de maintenance des câbles et espèrent que les éléments présentés ci-dessous seront définis en concertation avec les comités des pêches bretons et intégrés en totalité ou en partie à la procédure prévue par l'arrêté préfectoral de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime :

RTE et Ailes Marines s'engagent à :

- ⊗ Effectuer et financer les opérations de suivi des installations après ensouillage (dont l'occurrence devra être définie en concertation avec les services de l'Etat et les comités des pêches bretons)
- ⊗ Envoyer sur zone une équipe (délai maximum à définir en concertation avec les services de l'Etat et les comités des pêches bretons) en cas de croche ou suite à l'observation de partie(s) non ensouillée(s)
- ⊗ Entreprendre les opérations de maintenance nécessaires au maintien de l'ensouillage, et notamment au ré-ensouillage de (des) la partie(s) non ensouillée(s) (dans un délai maximum suivant l'alerte ou l'observation d'éventuelles modifications naturelles ou accidentelles de l'ensouillage à définir en concertation avec les services de l'Etat et les comités des pêches bretons) »

### Avis général des comités des pêches

Nous voulons **vous informer qu'au vu des éléments présentés, les professionnels de la pêche émettent un avis réservé sur le projet déposé en l'état par Ailes Marines et RTE**. Par conséquent, nous attendons qu'Ailes Marines et RTE apportent des éléments de réponses à l'ensemble des demandes formulées d'ici l'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute demande de précisions ou d'informations complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Olivier LE NEZET,  
Président du CRPMEM de  
Bretagne

Alain COUDRAY,  
Président du CDPMEM 22

Pascal LECLER,  
Président du CDPMEM 35